

VICUS ET CASTELLUM EN LUSITANIE SOUS L'EMPIRE

Patrick Le Roux

RÉSUMÉ

La recherche associe d'ordinaire *vicus* et *pagus*. Il est cependant plus légitime de rapprocher les deux formes d'agglomération secondaire des campagnes provinciales d'Occident qu'étaient le *vicus* et le *castellum*. Malgré un petit nombre de documents, la Lusitanie offre l'originalité de combiner la présence des deux catégories sur une même portion de territoire. Elle est ainsi l'occasion de mieux cerner le contenu d'un vocabulaire souvent utilisé sans précautions suffisantes et de tenir compte des évolutions sous l'Empire. Le point de départ est constitué par l'infusion généralisée de la *civitas* par Auguste dans des régions restées à l'écart de l'urbanisation de type italique auparavant. C'est assurément dans ce contexte que l'histoire des agglomérations rurales influencées par la ville prend tout son sens. Si le statut des cités n'explique pas la présence ou l'absence dans un territoire de l'une ou l'autre agglomération secondaire, les mots recouvraient des histoires et des réalités assez bien définies et traduisaient l'adaptation des campagnes à la culture politique diffusée depuis le centre urbain. Ce n'est qu'avec le temps que *vicus* et *castellum* ont fini par s'identifier avec les villages quels qu'ils soient.

Le problème de l'habitat rural et de ses liens avec l'organisation des cités n'est qu'un volet de la difficile question du territoire provincial et de ses subdivisions sous l'Empire. Souvent la documentation, surtout épigraphique, renvoie la recherche à des divergences autour des définitions historiographiques qui finissent par masquer la lisibilité même des textes. Si tout le monde est ainsi d'accord pour ranger le *vicus* et le *castellum* dans la catégorie des agglomérations secondaires, dès qu'on évoque leur situation concrète et leur statut juridique ou politique, on se heurte à des discussions d'autant plus confuses qu'on entend, par souci légitime d'exhaustivité et d'objectivité, mettre sur le même plan des apports

de nature différente¹. Il n'est pas de bonne méthode, me semble-t-il, de chercher à identifier un *vicus* sur la base unique de critères archéologiques aussi sérieusement établis soient-ils, comme il paraît arbitraire de créer une catégorie provinciale de *conciliabula* dans le réseau des agglomérations secondaires, bien qu'il n'en soit jamais question dans le reste de la documentation, sous prétexte que des lois d'époque républicaine en attestent l'existence².

Le *castellum* fait l'objet d'autres discussions qui ne sont ordinairement pas associées, dans les travaux, à celles que soulève le *vicus*. Indépendamment de l'aspect particulier que constitue l'interprétation du C inversé (Ϟ)³, le *castellum* n'en rentre pas moins dans la liste des habitats qu'il faut définir sur la base des catégories adaptées à la description de l'organisation territoriale des cités et donc en relation avec le *vicus*. Sans doute le matériel qu'offre la Lusitanie n'est-il pas très abondant, ni très parlant, mais je crois utile de profiter de son inventaire pour poser les problèmes d'ensemble qu'il contribue à éclairer, dans la mesure où les faciès régionaux révélés par des documentations provinciales diversifiées ne signifient nullement que les entités auxquelles les mots se réfèrent n'étaient pas les mêmes et ne reflétaient pas une structure de l'habitat comparable dans un contexte qui ne devait sa différence qu'à la géographie et aux traditions.

1. LES INSCRIPTIONS PROVINCIALES

Récemment, L. A. Curchin a rassemblé l'épigraphie hispanique concernant le *vicus*, qu'il a traité en liaison avec le *pagus*, comme c'est l'habitude⁴. Sur un maximum de vingt-quatre occurrences retenues, quatorze sont présentées comme certaines et dix comme douteuses. Toutefois, parmi les textes classés comme sûrs, j'ai noté deux cas où *vicanus* n'est pas l'indication de l'appartenance à une communauté vicinale, mais un cognomen bien attesté⁵. En revanche, la remarque sur la mention d'un *vicus Metalli Vipascensis* qui doit être tenue pour hypothétique est intéressante et pertinente⁶. Le passage est, en effet, restitué et repose sur une conception préétablie de l'emploi de *vicus* et de sa signification, même si l'argument de l'absence de toute autre indication n'est pas décisif puisque le mot *territorium*, bien lisible dans le même extrait, ne revient pas non plus ailleurs. En Lusitanie proprement dite, le décompte fournit cinq exemples certains sur quatorze et quatre incertains sur dix selon les propositions de l'auteur, ce qui, après les

1. Pour un bilan: *Le vicus Gallo-Romain*, Paris, 2^{ème} éd., 1986 (= *Le vicus*). M. Tarpin, *Vicus et pagus dans les inscriptions d'Europe occidentale et dans la Littérature latine*, Aix-en-Provence, thèse dactylographiée, 2 vol., sans date (=Tarpin, *Vicus*). Je remercie vivement son auteur de m'avoir fourni un exemplaire qui m'a permis, grâce à la documentation réunie, de mieux mesurer les problèmes soulevés par les sources et les problèmes de vocabulaire et de méthode. Les idées que j'exprime doivent beaucoup à cette lecture, mais elles sont de ma seule responsabilité. Je ne crois pas qu'on puisse admettre une confusion dans les textes entre *oppidum* et *vicus*, qui n'étaient pas interchangeables.

2. Cf. G.-Ch. Picard, «Vicus et conciliabulum», *Le vicus*, p. 47-49.

3. Dans une bibliographie abondante, résumé des débats sur le sens du mot dans A. Coelho Ferreira da Silva, *A cultura castreja de Portugal*, Paços de Ferreira, 1986, p. 272 ss.; aussi J. de Alarcão, *Roman Portugal I*, Warminster, 1988, p. 43-48 (= Alarcão, *Portugal*).

4. L. A. Curchin, «Vicus and pagi in Roman Spain», *R.E.A.*, LXXXVII, 3-4, 1985, p. 327-343 (=Curchin, *Vici*). Cf. aussi l'étude de M. Tarpin qui associe les deux termes.

5. N° 9 et n° 13. Pour les occurrences du surnom, par ex. I. Kajanto, *The Latin Cognomina*, Helsinki, 1965, p. 311 (liste aujourd'hui très incomplète).

6. Curchin, *Vici*, p. 333. Voir pour le document, Cl. Domergue, *La mine antique d'Aljustrel (Portugal) et les Tables de bronze de Vipasca*, Paris, 1983, p. 55 (*Vip.*, I, 7, 5).

remarques précédentes, se ramène à cinq sur douze et à quatre sur neuf. A ma connaissance, depuis 1985, on ne recense qu'une nouvelle dédicace de *vicani*⁷. Les inscriptions de *castella* sont encore plus rares. Sur un total assez faible, on évalue à trois le nombre de celles qui peuvent informer sur la Lusitanie.

A) *Vici*⁸

1. Curchin, n° 4, p. 330 = *I.R.C.P.*, n° 609. Termo do Crato, territoire d'*Ammaia*.

Iovi / Optumo / Maxumo / vicani Camalo / cfenses?---

Le monument, perdu, ne peut être daté avec précision (I^{er}-III^e s.). Le *vicus* se trouvait sur le territoire de la cité antique d'*Ammaia*, devenue municipale de droit Latin au plus tard sous les Flaviens⁹.

2. *F.E.*, 45 = *A.E.*, 1985, 525. Coriscada, territoire de la *civitas Aravorum*.

Iovi O[pti]/umo M[ax]/umo sa[cr]/um / vicani S[...?]/goabaic[---].

Le texte est gravé sans soin ni régularité. Le *vicus*, de nom indigène, se trouvait à peu de distance (5 km.) du chef-lieu de la cité des *Aravi* (*F.E.*). Le nom de la communauté doit rester incertain. La date semble assez tardive (II^e - III^e s.).

3. Curchin, n° 3, p. 330 = *Fouilles de Conimbriga II*, n° 15. *Conimbriga*.

[Deo Marti ?] Neto[ni]? / Valerius Avit[us] / M(arcus) Turranius Sulpicianus ou f(ilius)] / de vico Baedoro / gentis Pinton(um ?)

Texte perdu dont on n'est pas sûr qu'il a été correctement transcrit. Beaucoup d'interrogations sur sa syntaxe et son formulaire le rendent difficilement datable et utilisable. S'agit-il bien d'un *vicus* et se rapporte-t-il à l'agglomération urbaine ou au territoire?

4. Curchin, n° 5, p. 330. Casar de Cáceres, territoire de *Norba*.

L(ucius) Aemi/lius Proc/ulus vica/nis Roud(ensibus ?) / d(e) s(uo) f(aciendum) c(uravit).

Le document, difficile à dater, rappelle un acte d'évergétisme en faveur d'un *vicus* au nom indigène par un citoyen Romain qui devait être un notable local. Aussi bien I^{er} que II^e s.

5. Curchin, n° 6, p. 330; *C.P.I.L.C.*, n° 97. Brozas, territoire de *Norba*.

Iovi / vicani / Tongo/bri[g]ese/s? NP

Texte perdu de lecture incertaine. La mention d'un *Genius Tongobrigensium* au Nord du Douro (*C.I.L.*, II, 5564) attire l'attention sur un toponyme qui se rencontre plutôt pour un *oppidum* que pour un *vicus*.

Les cas considérés par L.A. Curchin comme incertains sont à écarter, car aucun des documents n'offre le moindre point d'appui à la présence d'un *vicus*¹⁰. Sur les cinq occurrences recensées ici, l'inscription de *Conimbriga* et celle de Brozas ne peuvent être tenues pour entièrement fiables.

7. *A.E.*, 1985, 525 = *infra*, n° A2.

8. Pour la bibliographie antérieure, voir Curchin. Le classement retenu ici n'est pas l'ordre alphabétique des *vici*, mais celui des cités sur le territoire desquelles ils se trouvaient.

9. Cf. *I.R.C.P.*, p. 667 ss.

10. Curchin, *Vici*, p. 332-333, n°s 18-21.

B) *Castella*

1. *I.L.E.R.*, 5242 = *H.A.Ep.*, 988. San Cosmado, Mangualde. Territoire antique non déterminé.

C(aius) Caielianus Modes/tus castellanis / Araocelensibus / d(ono) d(edit).

Date: aussi bien I^{er} que II^e s. Commémoration d'un bienfait de la part d'un citoyen Romain d'origine indigène dont le gentilice n'est pas attesté ailleurs, semble-t-il. La cité à laquelle on peut rattacher le *castellum* est celle dite de Viseu.

2. *C.I.L.*, II, 5320. Talavera de la Reina (*Caesarobriga*).

D(is) M(anibus) s(acrum) / Gr(anii?) Pate<r>ni? / Quir(ina tribu) Cae(sarobrigensis?) / ex <c>as(tello) Ciseli / an(norum) LXV; Ambat(a) mar(ito) / pi(e)nt(issimo) de suo / p(osuit).

Il serait imprudent de tenir pour établie la mention d'un *castellum Ciseli* sur le territoire de *Caesarobriga* sur la base d'une lecture, très conjecturale, d'une inscription qui n'a pas pu être retrouvée ensuite, semble-t-il.

3. *I.R.C.P.*, 122. Herdade dos Franciscos, Garvão.

Ladronu[s] / Dovai (filius) Brac[al]/rus castell[o?] / Durbede(nsi)? (h)ic / situs e(st) ano/ru[m] XXX / [s(it) t(ibi)] t(erra) l(evis).

Datée sans doute de la 2^e moitié du I^{er} s., l'inscription ne concerne pas directement la Lusitanie. Elle suggère toutefois que le terme *castellum* était compris sans difficulté, mais on se trouve dans la zone minière d'Aljustrel où l'immigration était plus forte qu'ailleurs. Le nom de l'agglomération est aussi bien *Durbeda* que *Durbedum*.

Seul le premier document permet de fonder l'existence de *castella*, mais dans le Nord de la province de Lusitanie.

On est contraint de reconnaître la rareté des inscriptions lusitaniennes comportant la mention d'un *vicus* ou celle d'un *castellum*. Cela est d'ailleurs vrai de la totalité de l'Hispanie. Il s'y ajoute l'imprécision des datations et l'impossibilité de situer chronologiquement l'apparition de ces habitats nommément désignés ainsi dans la péninsule. Les sources littéraires, en particulier Pline l'Ancien, ignorent presque complètement ces réalités¹¹, ce qui ne veut pas dire qu'elles constituaient des catégories extérieures au vocabulaire romain des agglomérations et du territoire. Il n'est pas étonnant que les toponymes soient indigènes puisqu'il ne s'agit en aucun cas de créations officielles du conquérant.

2. PROBLÈMES DE DÉFINITIONS

Quelle place tenaient les agglomérations secondaires dans le paysage et dans l'occupation humaine provinciale? Malgré sa minceur, le dossier lusitanien soulève l'essentiel des questions qu'on est en droit de poser à ce sujet. Quelle était la proportion des habitats qu'on différenciait des autres soit par l'appellation *vicus*, soit par l'appellation *castellum*? Qu'est-ce qui distinguait réellement la première catégorie de la seconde? Est-il illégitime de recourir aux données extérieures à l'Hispanie pour éclairer les réponses?

11. On note: *Mellaria*, désignée comme *vicus* (*N.H.*, III, 1, 3); *castellum Tyde*, IV, 111.

Les notions sont assurément romaines au départ. De nombreux textes à caractère législatif de la fin de la République montrent que le vocabulaire latin avait institué depuis longtemps un registre varié de mots pour rendre compte de la situation des territoires et des populations qui y vivaient. Il suffit de citer l'énumération en abrégé qu'offre la *lex Rubria: oppidum, municipium, colonia, praefectura, forum, vicus, conciliabulum, castellum, territorium*¹². Sans doute tout n'y est-il pas simple. Il se mêle, dans la liste des localités où on fera valoir ses droits, des réalités dont le dénominateur commun n'est guère explicite a priori en dehors d'une hiérarchisation dont les critères de classement nous échappent dans le détail¹³. Il en ressort, malgré tout, que l'*oppidum* constitue le point de départ et que chacune de ces catégories avait une définition officielle fondée sur la combinaison de données physiques et topographiques et de statuts politico-administratifs. *Vicus* et *castellum* s'inscrivent ainsi clairement dans un contexte qui privilégie la ville ou *oppidum* comme centre de l'organisation territoriale. C'est à l'intérieur du cadre de la *civitas* gérée depuis le chef-lieu que ces agglomérations secondaires existent et sont susceptibles d'acquérir une identité. Strabon confirme cette orientation lorsqu'il critique l'évaluation des villes des Celtibères selon Polybe¹⁴. Il établit un lien entre *πόλις* (ou ville), *πύργος* (ou *castellum*) et *κώμη* (ou *vicus*)¹⁵. *Πόλις* est en effet l'équivalent d'*oppidum* plutôt que de *civitas* dans l'ensemble du passage¹⁶. La notion d'*oppidum* a acquis une consistance et une dimension nouvelles avec la réorganisation administrative postérieure à la guerre sociale, aussi bien en Italie que dans les provinces, sous l'influence des expériences issues de la conquête dans les provinces occidentales et celtisées. Le texte de Pline l'Ancien n'est ainsi ambigu que si on refuse d'admettre que l'*oppidum* est le lieu principal d'un territoire où viennent se refléter les traits d'une organisation communale qui supporte bien des nuances et des différences politiques. Le terme désigne clairement, dans l'*Histoire de la Nature*, la ville sous toutes ses formes indépendamment de son statut juridique qu'elle est censée posséder cependant sous peine de ne pas être reconnue comme telle. C'est à cette condition seulement qu'on peut accorder à l'auteur une cohérence minimale lorsqu'il décrit la péninsule Ibérique, la Gaule Narbonnaise ou l'Afrique. Ses énumérations visent à établir le bilan des agglomérations dignes d'être signalées et dotées du statut de ville avant même toute intervention des autres paramètres sans lesquels il n'y a pas d'agglomération urbaine digne de ce nom. Sans précision contraire de sa part, les *oppida* mention-

12. C.I.L., I², 592, XXI: *A quocumque pecunia certa credita signata forma p(ublica) p(opulei) R(omanei) in eorum quo o(ppido) m(unicipio) c(olonia) p(raefectura) / f(oro) v(eico) c(onciliabulo) c(astello) t(erritorio)ve quae sunt eruntve in Gallia Cisalpina, petetur.*

13. Dans un autre contexte, la *lex Iulia municipalis* (C.I.L., I², 593) 130, omet *oppidum*, *vicus* et *castellum*. Cette omission dans une série qui a pour critère le statut politique de l'agglomération souligne la dimension non exclusivement juridique des trois réalités ainsi négligées. *Territorium* ne figure pas non plus, mais les raisons en sont plus complexes et trop longues à expliquer ici. Il est tentant, pour toutes ces raisons, de comprendre l'énumération de la n. précédente comme une succession d'appositions qui rendrait ainsi compte de la cohérence d'une présentation qui n'a rien d'arbitraire: *oppidum*, à savoir municipes, colonies et préfectures; *forum* à savoir vicus et conciliabulum; *castellum* et *territorium*. Le fait qu'il s'agit d'une structure provinciale et non de l'Italie à proprement parler ne peut pas être négligé non plus pour l'explication.

14. III, 4, 13. Voir aussi Ptolémée, qui utilise *πόλις* pour des agglomérations urbaines; par ex.: II, 4, 1-13.

15. C'est moi qui précise les équivalences latines entre parenthèses.

16. Voir aussi la traduction adoptée par F. Lasserre.

nés sont tous des chefs-lieux de cité qu'il s'agisse d'une colonie romaine ou latine, d'un municipes, d'une cité de droit Latin ou d'une ville pérégrine.

Les sources, de nature variée, suggèrent donc qu'à la fin de la République et au début de l'Empire, au moment où s'ordonnent durablement les espaces provinciaux et où les formules provinciales sont mises à jour, l'*oppidum*, clé de voûte de cette géographie administrative, est une réalité universellement répandue, sans préjuger de sa répartition et des densités régionales. Le mot définit un habitat groupé au sein duquel, en principe, on rencontre des édifices et des dispositions spatiales caractéristiques d'une ville, avec ou sans muraille. Une superficie globale assez importante, dans le contexte qui est le sien, paraît incluse, mais il n'est pas nécessaire que le nombre des habitants soit très élevé. Il n'est pas obligatoire, a priori, qu'il n'y ait qu'un seul *oppidum* par *civitas*, même s'il n'y a qu'un seul *caput*¹⁷. *Oppidum* renvoie en premier lieu à une apparence concrète, traduite visuellement dans le paysage; simplement, sa coloration change selon les topographies locales, les dimensions et selon le degré d'intégration des habitants dans la cité Romaine.

Sous cet éclairage, qui atténue le plus possible les ombres portées, le *vicus* prend une consistance nouvelle qui permet de concilier la diversité des significations présentes dans la documentation en privilégiant le centre urbain d'un territoire à partir duquel s'ordonnaient les espaces. Le *vicus*-rue n'est pas directement concerné ici¹⁸. En revanche, le sens de quartier urbain confirme, en la renforçant encore, le bien fondé de la démarche qui consiste à privilégier le lien avec l'essor de l'urbanisation. L'agglomération non urbaine désignée comme *vicus* n'est ainsi rien d'autre au départ qu'un habitat assimilable par ses monuments et ses caractéristiques fonctionnelles à un quartier urbain¹⁹; il s'agit seulement d'une portion d'espace urbanisée, détachée topographiquement, mais non structurellement, de l'agglomération centrale. Le nombre des édifices ou éléments susceptibles de rapprocher physiquement l'agglomération secondaire du centre dont elle dépendait n'était pas défini²⁰. Leur présence partielle était même, sans doute, un des traits essentiels du *vicus* dit «rural». Celui-ci révélait en fait l'éclosion d'une organisation urbanisée du territoire d'une cité et il n'y a pas d'opposition, mais une similitude, entre les *vici* d'Occident et les *κώμαι* puis les *μητροκώμαι* d'Orient. Ils sont tous les témoins de l'influence politique et culturelle de la ville sur la campagne par le biais des notables. Un sanctuaire, souvent associé à des thermes, une station d'eaux thermales, un marché nanti d'un forum et d'une basilique constituaient ainsi les cas les plus communs d'agglomération permanente susceptible de recevoir le nom officiel de *vicus*. J'excluais donc les étapes routières qui obéissaient

17. On note par ex. le fait que Pline l'Ancien parle d'*oppida* à propos des populations attribuées à Nîmes (III, 4, 37). Dans le même passage, c'est comme une exception qu'est rappelé le fait que la cité des Voconces possède *duo capita, Vasio et Lucus Augusti*.

18. Sens attesté par ex. dans la *lex Irnitana*, XX: *A.E.*, 1986, 333.

19. Le modèle en est évidemment Rome divisée par Auguste en 265 *vici*. On ne s'étonnera pas du rôle du culte impérial dans le développement de certains *vici*, notamment en Gaule: en dernier lieu, M. Fincker et F. Tassaux, «Les grands sanctuaires 'ruraux' d'Aquitaine et le culte impérial», *M.E.F.R.A.*, tome 104, 1992, 1, p. 41-76.

20. On comprend mieux ainsi les remarques de Tacite à propos de deux agglomérations dont nous savons qu'elles étaient des *vici*, Nauport (*Ann.*, I, 20, 1: *direptisque proximis vicis ipsoque Nauporto, quod municipii instar erat*) et *Aquae Helvetiorum* (*Hist.*, I, 67, 4: *direpta longa pace in modum municipii extractus locus*). Tarpin, *Vicus*, I, p. 322-326, souligne la filiation entre *vicus* urbain et *vicus* rural en fonction des modalités de gestion des uns et des autres.

à d'autres nécessités et répondaient à d'autres réalités. Les «quartiers» artisanaux me paraissent devoir être aussi écartés, dans la mesure où ils n'avaient pas, en tant que tels, de statut défini au sein d'une organisation de type urbain²¹.

Comment le *castellum* se distinguait-il du *vicus*, mis à part le fait qu'il avait pour originalité d'être une petite agglomération habitée en permanence et fortifiée naturellement ou au moyen d'une enceinte²²? Il me semble que si l'accent était alors mis sur la sécurité et sur l'habitat aggloméré et protégé, c'est que l'aspect urbain et monumental était secondaire, soit en raison des contraintes naturelles, soit par comparaison avec les modèles urbains traditionnels et donc avec les *vici* tels qu'ils viennent d'être définis²³. Cette situation n'était pas immuable et les fouilles ont montré qu'un *castellum* pouvait s'adapter physiquement aux nouvelles architectures et intégrer certaines dispositions des espaces marquées par l'influence urbaine²⁴. Autrement dit, le *castellum* correspondait à un contexte montagneux et à une agglomération modeste ou moins modeste, non assimilable à une portion de l'*oppidum*-chef-lieu. L'existence de *castella* supposait, me semble-t-il, une communauté fragmentée et dispersée échappant à l'attention d'un centre insuffisamment développé, peu soucieux de hâter l'intégration des habitants pour qui le lieu de résidence servait de base au recensement.

Peut-on invoquer un lien entre le statut d'une cité et la présence de *castella*? On a émis l'hypothèse, plausible a priori, de la disparition du *castellum* comme conséquence de l'octroi du *ius Latii*. Elle comporte cependant un pari sur l'autonomie politique antérieure de ces habitats et, par voie de conséquence, des *vici*²⁵. Elle exclut toute singularité ensuite. Les définitions du *vicus* et du *castellum*, éclairées par la documentation, ne conduisent pas à cette conclusion²⁶. Le site d'un *castellum* indigène n'avait jamais été qu'un habitat sans contenu politique ni social au sein d'un *populus* et il n'est pas prouvé que les indigènes eux-mêmes lui aient attribué un rôle quelconque de cette nature. Lors de l'organisation en *civitas* imposée par Rome, la prééminence progressive d'un chef-lieu, préexistant ou non, appelé à se transformer en *oppidum*, a entraîné une sélection et une recomposition des habitats. Certains *castella* se sont certainement plus

21. Voir aussi E. M. Wightman, «Le vicus dans le contexte de l'administration et de la société gallo-romaine», *Le vicus*, p. 59-64. Elle considère que ces établissements répondent à la définition du *vicus*, sans argumenter véritablement et tend à introduire une dimension sociale, difficile à admettre, quand il s'agit d'agglomérations de cette sorte. Tarpin, *Vicus*, I, p. 328-334, croit aussi à une homogénéité sociale des *vici*, qu'il suppose plus qu'il ne la démontre; elle est contradictoire avec les remarques sur les institutions vicinales. En ce qui concerne les liens entre *vici* et route, le fait qu'un *vicus* soit dans certains cas une étape n'est pas la preuve de son origine comme agglomération routière (cf. *It. Ant.*, 424, 1; 439, 9 et 445, 6 en Hispanie); il est naturel que des agglomérations qui se développent et s'urbanisent appellent la circulation et la route. Le vocabulaire des itinéraires, spécialisé (*statio*, *mutatio*, *mansio*), me paraît appuyer la conclusion d'un lien très épisodique.

22. On peut remarquer que G. Humbert dans son article «Castellum» du Daremberg et Saglio, I, C, 1887, p. 936-937, ignore le sens d'agglomération civile. Il n'y fait allusion que dans la brève notice sur les «Castellani», où il n'offre que très peu d'ex.

23. Pour rendre les données plus concrètes, on se rappellera la lettre de Vespasien aux habitants de Sabora, municipes Flavien, et son autorisation de faire descendre l'*oppidum* dans la plaine (*C.I.L.*, II, 1423). Ces remarques ne sont évidemment pas contradictoires avec la présence de réseaux de rues et de monuments publics dans les *castella*.

24. Par ex. Monte Mozinho dans la région de Penafiel (Alarcão, *Portugal*, II, 1, n° 466, p. 27).

25. Par ex. J. Santos Yanguas, *Comunidades indígenas y administración romana en el Noroeste Hispánico*, 1985, p. 19 s.

26. Cf. Aussi Alarcão, *Portugal*, I, p. 46.

développés que d'autres au point de pouvoir préserver une identité comme agglomération quand le *caput civitatis* a obtenu le statut de ville Latine sous les Flaviens, sans qu'il faille conclure à leur autorité sur un territoire autonome, ni qu'ils étaient devenus autre chose que des habitats dignes seulement d'être mentionnés à ce titre. Pas plus qu'un *oppidum* attribué, un *castellum* n'avait un statut juridique lui conférant une autonomie territoriale. Dans le même ordre d'idée, le *vicus* marquait l'évolution en quartier de type urbain d'un secteur habité du territoire rural, méritant ainsi cette dénomination officielle et aussi l'attention administrative des autorités urbaines au même titre que n'importe quelle autre portion de l'espace urbanisé. Les inscriptions des II^e et III^e siècles, qui font connaître en nombre relativement important les *vici*²⁷ suggèrent une progression de ce type d'agglomération secondaire sous l'influence de la romanisation, ce que rien ne permet d'indiquer pour les *castella*, sans doute davantage sujets à émigration d'une partie de la population et confrontés à la sélection des sites les plus favorables.

Les *Etymologies* d'Isidore de Séville aident à mieux cerner l'évolution: *vici et castella et pagi*, écrit-il, *hi sunt qui nulla dignitate civitatis ornantur, sed vulgari hominum conventu incoluntur et propter parvitatem sui maioribus civitatibus adtribuuntur*²⁸. Sans prendre en compte les *pagi* qui ne sont pas, dans ce passage, des agglomérations, pas plus que ne l'est le *territorium* à la fin de l'énumération de la *lex Rubria*, la remarque souligne que les deux premiers termes recouvrent des petites communautés, insuffisamment peuplées et organisées pour pouvoir prétendre accéder au rang de chef-lieu de cité. C'est en même temps l'indice qu'un *vicus* ou un *castellum* avait vocation à se transformer en ville-cité dans certaines circonstances. Le signe de leur sujétion ou dépendance est l'*attributio* que signale sans ambiguïté le verbe *adtribuuntur*. Cette expression à caractère institutionnel précise que les décisions d'ordre administratif, particulièrement en matière religieuse, fiscale et judiciaire²⁹, concernant les habitants, échappaient à leur pouvoir et émanaient d'une autorité extérieure ayant son siège au *caput civitatis*. Cela ne signifie pas qu'ils n'avaient pas de vie propre et qu'ils ne devaient pas, dans des domaines d'intérêt purement local, agir par eux-mêmes. Ils n'avaient tout simplement pas de territoire en tutelle, ce qui n'est nullement incompatible avec le fait que des *vicani* possédaient des terres et qu'en conséquence ils étaient parfois sujets, à ce titre, à des conflits de bornage avec le propriétaire voisin, possesseur d'une *villa*³⁰. S'il paraît légitime, dans un premier temps, de considérer qu'un *castellum* était de fait plus éloigné du modèle civique romain et ne renfermait guère, à la différence du *vicus*, de notables citoyens Romains, il est indispensable de souligner qu'il n'y avait entre ces agglomérations aucune différence de statut. Après l'universalisation de la citoyenneté romaine, même si les *vici* se sont apparemment mieux affirmés que les *castella* dans un contexte paisible, les uns et les autres ont

27. Surtout en Gaule et en Germanie.

28. XV, 2, 11.

29. Voir sur ce problème de l'*attributio* en particulier: J. M. Bertrand, «Territoire donné, territoire attribué: note sur la pratique de l'attribution dans le monde impérial de Rome», *Cahiers du Centre G. Glotz*, II, 1991, p. 125-164.

30. Il n'y a pas à ma connaissance de preuves de bornage entre deux *vici*, ce qui serait décisif. Tarpin, *Vicus*, p. 159, considère comme une preuve la formule *L.d.d.v.* qui, pas plus que les autres documents qu'il avance, n'en constitue une, car il faut de toute façon s'entendre sur le sens et la portée de *territorium*. La conclusion est embarrassée: «(ils) disposaient sans doute souvent d'un territoire propre, mais celui-ci était d'ordinaire assez réduit» (p. 161).

tendu à constituer des entités plus autonomes et à former de véritables communautés villageoises. Pour Isidore de Séville, il est évident que les *castella* n'avaient pas cessé d'exister et qu'il est hasardeux de les faire renaître tardivement sous prétexte d'une insécurité croissante.

3. LES AGGLOMÉRATIONS SECONDAIRES DE LUSITANIE

Le détour par les définitions d'ordre général, loin de nous cantonner dans des interrogations formelles sur les mots, nous aide à mieux évaluer les limites et les données de la documentation relative à l'habitat rural de la Lusitanie sous domination romaine, en dépit des faiblesses déjà évoquées. Les inscriptions A4 et B1 sont l'indice que la province n'était pas demeurée à l'écart des évolutions politiques et administratives et que l'intégration des *vici* et *castella* dans le réseau des agglomérations fut un phénomène relativement précoce, à l'image de ce que connut le reste de la péninsule. Surtout, l'exemple lusitanien oblige à aborder la question autrement qu'en termes d'opposition entre région de *castellum* et région de *vicus*, ce qui est aussi le cas du conventus Bracaraugustanus³¹. Les textes A2 et B1 incitent à privilégier la coexistence, dans certaines conditions, des deux types d'agglomération sur un même territoire de cité et consolident par là-même les définitions proposées. Outre le contexte montagneux, le critère de l'intégration civique et de la densité du peuplement se combinaient pour justifier leur présence.

La dimension officielle et institutionnelle des mots servant à les nommer n'est guère douteuse et ressort de toute façon de la généralisation de leur usage. Elle est illustrée dans le catalogue par l'épithète de Ladronus (B3). Mais on est surtout frappé par le fait qu'ici, comme ailleurs, une majorité des inscriptions qui nous font connaître des *vici* sont des dédicaces à Jupiter ou à «Jupiter très bon et très grand» (A1, 2 et 5). Elles s'inscrivent dans des séries qui associent pouvoir de Rome et communauté vicinale et se développent au cours du II^e siècle. Le Jupiter invoqué dans les trois cas est le dieu protecteur et patron de la cité maîtresse du monde dont procèdent tous les bienfaits, par qui chaque communauté reçoit son identité et son existence. Il est possible que ces dédicaces témoignent alors de remerciements périodiquement formulés de la part de communautés qui ont acquis peu à peu une autonomie à l'égal d'un quartier urbain et de ses collèges.

La rareté des documents en Lusitanie autorise-t-elle à penser que l'habitat rural dans la province n'était pas favorable à leur diffusion ni à leur essor? Outre la destruction en quantité des documents au cours des âges, le nombre peu élevé de ce type d'agglomération met en jeu des facteurs très divers: la densité du peuplement, la qualité des terres et la nature des activités, l'attraction d'un centre urbain, la présence de *villae*, le choix ou la tradition d'une forme d'habitat dispersé, etc. Quand on examine les résultats fournis par des zones largement prospectées comme l'Andalousie de la vallée du Guadalquivir, on est étonné par la prédominance apparente, dans les campagnes, des fermes isolées, des simples abris et des *villae*³². Les inscriptions funéraires des sites ruraux de Lusitanie, en

31. On y recense *Vagornicum* ou *Vagornica* (A.E., 1982, 567 de Fiaès, Valpaços, sur le territoire municipal d'*Aquae Flaviae*, vraisemblablement), le *vicus Atucausis* (?) (C.I.L., II, 6287, d'Amarante, territoire antique indéterminé).

32. Se reporter aux volumes de prospection édités par M. Ponsich entre 1974 et 1991, qui fournissent des catalogues nourris d'inventaire du matériel et définissent des critères de repérage au sol des différents types d'établissement.

l'état actuel de la documentation, ne sont pas l'indice d'une population très dense et vivant majoritairement dans des villages bien groupés. Il est vrai que la description déjà évoquée de Strabon sur la Celtibérie, tout en donnant l'image d'une répartition plus équilibrée des différents types d'habitat, ne milite pas en faveur de nombreux villages peuplés et ce qu'il décrit pour la Lusitanie des montagnards n'est pas très précis, ni éclairant (III, 3, 5). Il est prudent d'éviter tout essai de généralisation, faute d'informations satisfaisantes et en l'absence de bilans régionaux suffisamment approfondis et seuls fiables. L'impression qui prévaut est celle de campagnes où les agglomérations secondaires de quelque importance n'étaient pas très nombreuses, du moins celles qui étaient susceptibles de mériter le nom de *vicus* ou même de *castellum*. Hameaux réduits et fermes isolées constituaient sans doute avec les *villae* l'essentiel des habitats ruraux; mais on mesure toute la fragilité et la difficulté d'une telle impression quand on sait par ailleurs que l'on considère habituellement que la population d'une province comme la Lusitanie romaine était en grande majorité rurale. Enfin, il me semble raisonnable de lier en fait essor urbain et développement des *vici*, ce qui impliquerait que des colonies comme Mérida et Béja aient eu dans leur dépendance un certain nombre de «quartiers» ruraux, à moins que les territoires des colonies romaines n'aient pas permis, en fonction de leurs structures agraires et politiques, des développements comparables à ceux qu'autorisaient municipales et *oppida* Latins: pourquoi alors, dans la liste, deux *vici* sur le territoire de *Norba* (Cáceres)?³³.

Comme on le sait bien, nos documents ne nous parlent souvent des campagnes et des régions rurales qu'à travers la ville et la cité. L'étude des *vici* et des *castella* ne peut ignorer cette vérité élémentaire, même si les deux mots ont fini par désigner le village, agglomération banale, typique de l'habitat rural. Elle ne peut donc pas prétendre éclairer profondément la situation réelle des populations rurales quantitativement, même si elle suggère de ne pas exagérer les densités, ni la préférence pour l'habitat groupé. En revanche, c'est à tort qu'on négligerait le vocabulaire et les problèmes —autres qu'étymologiques— qu'il soulève. L'idée que toute agglomération rurale ait pu avoir le statut de *vicus* me paraît contradictoire avec l'ensemble des données dont on dispose. Enfin, l'évolution même de l'urbanisation et la diffusion de la citoyenneté romaine ont joué dans le sens d'une diffusion du *vicus*, compte non tenu des conjonctures politiques et économiques locales. Cependant, toute catégorie de cité pouvait abriter sur son territoire, en principe, un *vicus*, bien que la réalité ait été, semble-t-il, plus complexe. L'originalité de l'Occident par rapport à l'Orient ne tenait pas à des différences de structures et les villages orientaux éclairent à leur manière l'histoire des *vici* et *castella* des provinces occidentales³⁴. La texture sociale et les cultures différentes, les traditions régionales donnaient surtout vie et originalité à des communautés définies sur le modèle de la ville.

33. Il s'agit d'un aspect du problème peu illustré dans les sources. Il semble que les colonies de Vienne et d'Avenches fournissent les meilleures bases documentaires, mais ce sont des colonies où les traditions indigènes antérieures à la promotion au rang de colonie Romaine ont continué à peser sur l'histoire de la cité.

34. On trouvera un bilan en Orient dans M. Sartre, *L'Orient Romain. Provinces et sociétés provinciales en Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères (31 avant J.C.-235 après J.C.)*, Paris, 1991, p. 282-294, à propos de l'Asie Mineure.